



Document de séance

B8-0723/2016

1.6.2016

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

déposée à la suite d'une déclaration de la vice-présidente de la Commission /
haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de
sécurité

conformément à l'article 123, paragraphe 2, du règlement

sur la situation au Venezuela
(2016/2699(RSP))

**Ernest Urtasun, Molly Scott Cato, Bronis Ropè, Igor Šoltés,
Ernest Maragall, Barbara Lochbihler**
au nom du groupe Verts/ALE

**Résolution du Parlement européen sur la situation au Venezuela
(2016/2699(RSP))**

Le Parlement européen,

- vu ses résolutions antérieures sur le Venezuela,
- vu l'article 123, paragraphe 2, de son règlement,
- A. considérant que la situation au Venezuela est extrêmement tendue en raison d'un certain nombre de facteurs très divers;
- B. considérant que la chute du prix du pétrole, qui est de loin la principale source de rentrée de devises étrangères du pays, a conduit à une forte contraction de l'économie nationale;
- C. considérant que le taux d'inflation est de 700 %, soit le plus élevé au monde;
- D. considérant que le pays connaît une grave pénurie des biens de première nécessité, dont les denrées alimentaires et les médicaments, et que jusqu'à 40 % des biens de base produits dans le pays ou importés, dont le prix est maintenu à un faible niveau pour des raisons sociales, disparaissent sur le marché noir avec les pays voisins;
- E. considérant que la hausse, réclamée de longue date, du prix du pétrole, qui est excessivement bas, et la libéralisation du marché des changes ont aussi eu des retombées négatives sur les revenus et l'accès aux biens;
- F. considérant qu'une sécheresse sans précédent causée par le phénomène climatique El Niño affaiblit encore plus le pays; que le choix de couvrir 70 % des besoins énergétiques du pays au moyen de l'hydroélectricité, et de négliger ainsi d'autres sources d'énergie renouvelables, explique la grave pénurie actuelle d'énergie et la fermeture d'entreprises privées et d'administrations publiques;
- G. considérant que, le 13 mai 2016, le président vénézuélien Nicolás Maduro a prolongé l'état d'urgence pour une durée de 60 jours;
- H. considérant que les élections législatives de décembre 2015 ont été remportées par l'opposition, surtout en raison de l'abstention massive d'anciens électeurs du PSUV, résultat qui a débouché sur une cohabitation inédite au niveau des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire;
- I. considérant que l'opposition a ouvert une procédure de référendum pour révoquer le mandat du président vénézuélien, comme l'autorise la Constitution vénézuélienne de 1999, qui prévoit la possibilité de révoquer le mandat de tous les titulaires à tous les niveaux après qu'ils ont réalisé la moitié de leur mandat;
- J. considérant que ce mécanisme est unique au monde et est assorti de plusieurs conditions strictes: 1 % au moins des électeurs de chaque État fédéral doit demander l'ouverture de

la procédure, 20 % des détenteurs du droit de vote doivent demander l'organisation du référendum, le taux de participation au vote doit être de 25 % au moins et, enfin, le nombre de votes en faveur de la révocation de la personne visée doit être supérieur au nombre de voix que celle-ci a recueillies lors du vote initial;

- K. considérant que la résolution des conflits par la violence a été une caractéristique majeure de l'ensemble de la région tout au long du XX^e siècle; que ce degré élevé de violence à tous les niveaux de la vie publique perdure au Venezuela et met en péril le pays, qui n'a pas connu de guerre civile, contrairement à la plupart des autres pays de la région;
- L. considérant que l'impunité sévit depuis longtemps au Venezuela, et que les responsabilités pour des meurtres et des massacres comme ceux commis dans la prison de Catia en 1992 n'ont toujours pas été établies;
- M. considérant qu'aucune sanction n'a été prise à la suite des événements violents de 2014, au cours desquels 43 personnes au moins ont été tuées, tandis qu'une commission de la vérité devrait faire la lumière sur les crimes commis au cours des dernières décennies et ouvrir la voie à une normalisation des jugements et des sanctions;
- N. considérant que l'UNASUR et l'OEA dirigent actuellement une initiative de médiation dans le but de rétablir le dialogue politique dans le cadre de la Constitution; que l'ancien président espagnol José Luis Rodríguez Zapatero mène les efforts diplomatiques avec l'appui du secrétaire d'État américain, John Kerry;
1. demande instamment à toutes les parties concernées de ne pas déstabiliser davantage le pays, de renoncer à la violence et de ne pas reproduire les effusions de sang causées par les violentes manifestations du début de l'année 2015, de respecter la loi et d'entamer un dialogue constructif dans le respect de l'état de droit et de la Constitution nationale;
 2. insiste sur le fait que c'est au peuple vénézuélien de décider démocratiquement du modèle social et économique du pays;
 3. insiste pour que les pays tiers ne tirent pas parti de la situation actuelle au Venezuela pour servir leurs intérêts nationaux;
 4. condamne fermement toute demande d'intervention visant à renverser le gouvernement, de surcroît par des moyens militaires, comme celle formulée le 12 mai 2016 par l'ex-président colombien Alvaro Uribe lors d'un discours prononcé à Miami; insiste sur le fait que tout changement politique doit intervenir uniquement par des voies légales et électorales;
 5. invite toutes les parties concernées à élaborer un plan d'aide humanitaire et à mettre fin au marché noir, à la contrebande et aux autres activités qui entravent l'accès aux biens de première nécessité, notamment pour les couches les plus pauvres de la société vénézuélienne;
 6. se félicite des efforts fournis par l'UNASUR et son secrétaire général, Ernesto Samper, ainsi que par les anciens présidents de l'Espagne, José Luis Rodríguez Zapatero, de la République dominicaine, Leonel Fernández, et du Panama, Martín Torrijos, afin de

promouvoir un dialogue national entre les représentants du gouvernement du Venezuela et l'opposition, représentée par la MUD;

7. demande à la vice-présidente de la Commission/haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, Federica Mogherini, d'appuyer ces efforts pour revenir à des négociations pacifiques et éviter une nouvelle escalade du conflit;
8. charge son Président de transmettre la présente résolution au Conseil, à la Commission, à la vice-présidente de la Commission/haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, aux parlements et aux gouvernements des États membres, au gouvernement et aux autorités du Venezuela, ainsi qu'à l'Assemblée EuroLat.